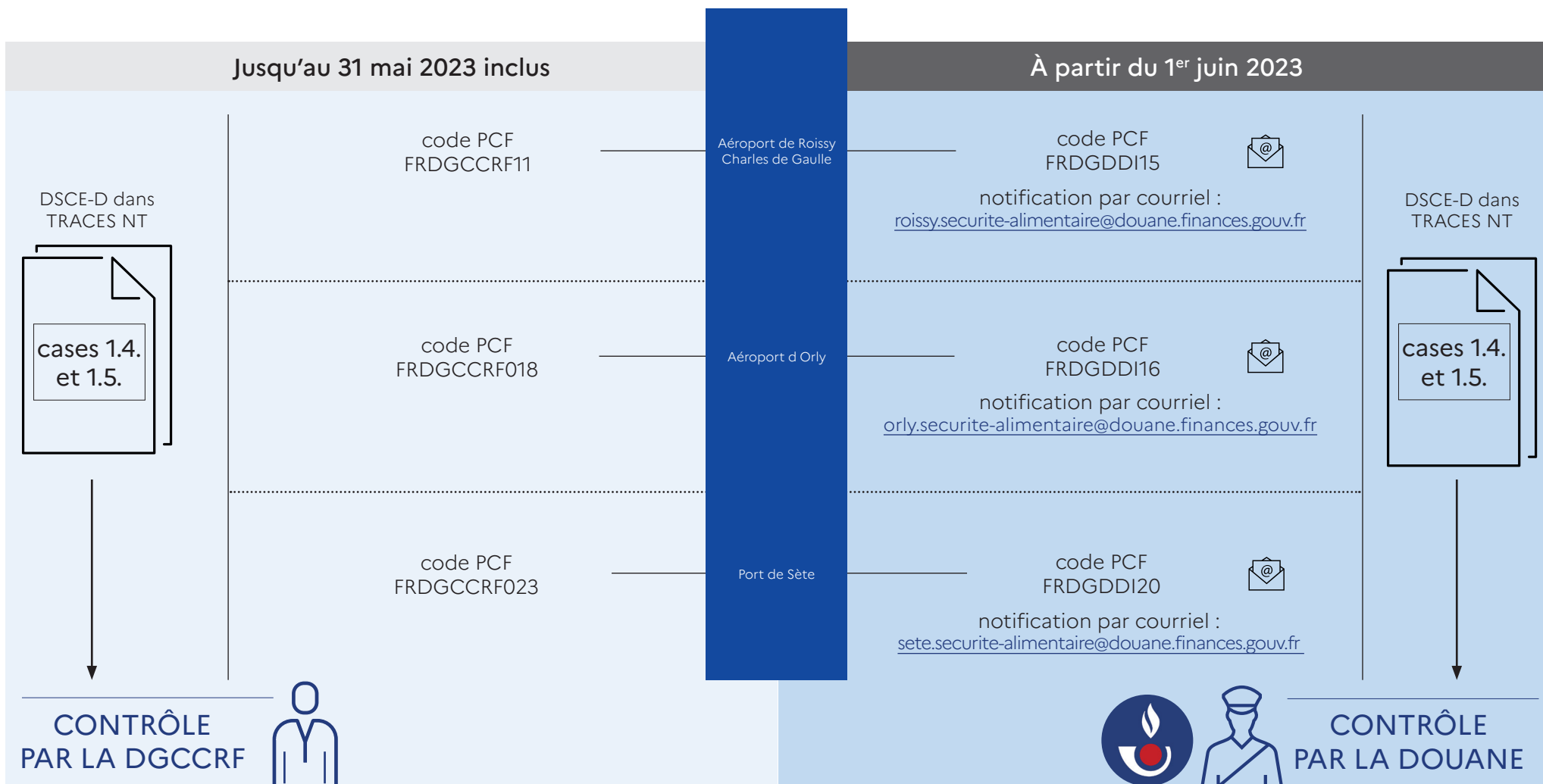


CONTRÔLE SANITAIRE A L'IMPORTATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES D'ORIGINE NON ANIMALE SOUMISES A CONTRÔLES RENFORCÉS/MESURES D'URGENCE

Notification des Documents Sanitaires Communs d'Entrée (DCSE-D) dans TRACES NT à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, l'aéroport d'Orly et au port de Sète



NB : La DDPF traite les dossiers notifiés avant le 1^{er} juin 2023 jusqu'à la délivrance du DSCE-D

NB² : Les Points de contrôle (PC) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, de Rungis et d'Albi peuvent réaliser les contrôles d'identité et physique si la procédure de transfert est sollicitée (contrôle documentaire dans un PCF mais contrôle d'identité et physique dans un PC). L'opérateur doit indiquer en case I.20 du DSCE-D le point de contrôle où il souhaite que les contrôles d'identité et physique aient lieu :

- Aéroport Roissy Charles de Gaulle : code PC FRDGDDI15
- Rungis : code PC FRDGDDI17
- Albi : code PC FRDGDDI21